A.R. SPORT
EURL au capital de 30 000 Euros
Siège social : 10 B rue Saint Exupéry
17290 LE THOU
451 861 777 RCS LA ROCHELLE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 24 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 24 février,
A 15 heures,

Monsieur Raymond PINCHEMAIL, agissant en qualité d'associé unique et Gérant de la société A.R.SPORT, société à responsabilité limitée de type unipersonnel, au capital de 30 000 euros, dont le siège social est situé 10 B rue Saint Exupéry à (17290) LE THOU et qui est immatriculée au RCS de LA ROCHELLE sous le numéro 451 861 777, a statué sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de la gérance ;
- Décision de transfert du siège social ;
- Modification corrélative de l'article 4 « Siège social » des statuts sociaux ;
- Pouvoirs à donner en vue de l'accomplissement des formalités.

Monsieur Raymond PINCHEMAIL devait alors passer à l'examen de ces différents points de l'ordre du jour.

I. DECISION DE TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Après avoir entendu lecture du rapport de la gérance, la décision suivante devait être prise :

PREMIERE DECISION

« L'Associé unique décide de transférer le siège social de la société au 16 rue de la Pierre Taillée à (17220) SALLES SUR MER et ce, à compter du 1er février 2026. »

II. MODIFICATION CORRELATIVE DE L'ARTICLE 4 « SIEGE SOCIAL » DES STATUTS SOCIAUX

A cette fin, Monsieur Raymond PINCHEMAIL devait indiquer que consécutivement à la décision précédente, il convenait de mettre à jour l'article 4 « Siège social » des statuts.

La décision suivante devait donc être prise :

DEUXIEME DECISION

« L'Associé unique décide de modifier l'article 4 « Siège social » des statuts de la société qui sera désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à : 16 rue de la Pierre Taillée à (17220) SALLES SUR MER.»

III. POUVOIRS A DONNER EN VUE DE L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

L'Associé unique devait alors prendre la décision suivante :

TROISIEME DECISION

« L'Associé unique donne tous pouvoirs au Cabinet SULLAM ET ASSOCIES sis 38 rue de la Belle Etoile à (17138) PUILBOREAU, à l'effet d'accomplir auprès du greffe du tribunal de commerce et/ou au centre de formalités des entreprises, les formalités subséquentes au Registre du Commerce et des Sociétés concernant ladite société, procéder si nécessaire à tout enregistrement auprès du service des impôts compétent ; en conséquence, faire toutes démarches, effectuer tout dépôt de pièces et en général faire tout ce qui est nécessaire. »

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'associé unique.

Les présentes sont signées par voie électronique, par l'intermédiaire de l'application YOUSIGN, conformément aux dispositions du règlement n°910/2014/UE sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit règlement « eIDAS ».

Monsieur Raymond PINCHEMAIL
Associé unique et Gérant

Raymond PINCHEMAIL

✓ Certifié par yousign